

Covid 19

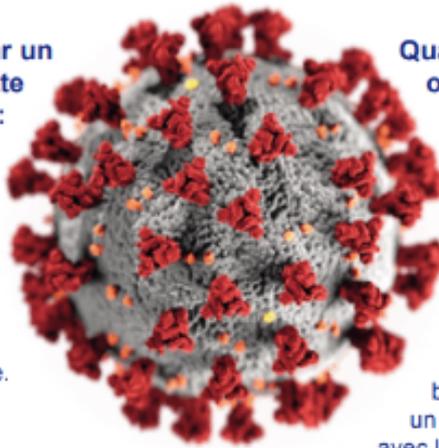
Conseils de prévention à destination des exploitants et employeurs agricoles et plus particulièrement pour les activités d'ensilage

Quels sont les risques de transmission du Covid-19 ?

Quand vous êtes touché par un postillon ou une gouttelette contaminée :

Sécrétions projetées lors d'éternuements ou de la toux, en cas de contact étroit : même lieu de vie, contact direct à moins d'un mètre en l'absence de mesures de protection.

Rappelez-vous que vous pouvez aussi être porteur du virus et le transmettre.



Quand vous portez vos mains ou un objet contaminé au visage :

Un risque important de transmission est le contact des mains non lavées. Sur les surfaces contaminées (objets, poignées...), le virus peut survivre quelques heures.

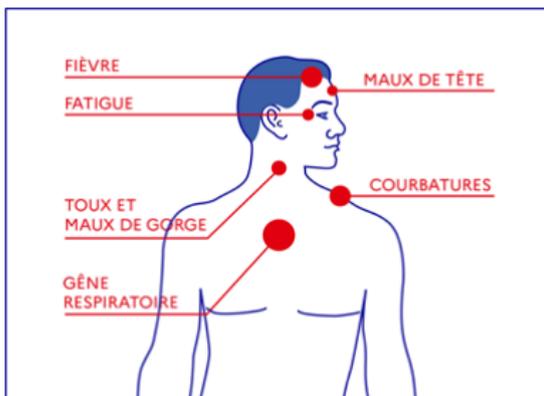
Quand vous mangez, buvez, fumez ou vapotez, si vous avez les mains sales ou que vous partagez les aliments, les bouteilles ou verres avec d'autres, il existe un risque important lors du contact de la main avec la bouche.

Les conseils de la présente fiche sont susceptibles d'être mis à jour en fonction de l'évolution des connaissances sur le virus. Consultez régulièrement le site du ministère pour les connaître.

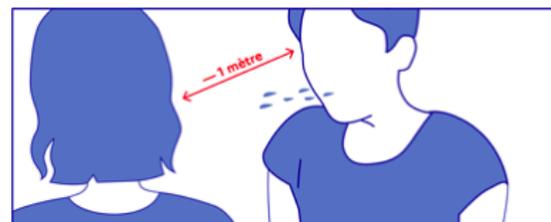
Ministère du Travail - 27 mars 2020

LES INFORMATIONS ESSENTIELLES

Quels sont les signes ?



Comment se transmet-il ?



- 1 Face à face pendant **au moins 15 minutes**
- 2 Par la projection de **gouttelettes**

Les gestes barrières

En cette période de pandémie du Covid-19, il est indispensable de respecter les consignes des gestes barrières suivants :

Mesures barrières efficaces :

- saluer sans se serrer la main ou s'embrasser
- se laver les mains fréquemment en veillant à ne pas porter les doigts au visage
- tousser ou éternuer dans le pli du coude ou dans un mouchoir à usage unique et le jeter
- respecter, en toutes circonstances, les distances de sécurité ⇒ 1 mètre minimum
- utiliser des mouchoirs à usage unique et les jeter
- éviter les rassemblements, limiter les déplacements et les contacts

Conseils :

ne pas fumer, ni boire sans s'être lavé les mains à l'eau et au savon ou avec une solution hydroalcoolique.

Ne pas se toucher le visage, ni les yeux avec les mains.

Que faire

En cas de toux, de fièvre :

- téléphonez à votre médecin traitant avant de vous déplacer au cabinet médical,
ou
- appelez le 15, si vous présentez des signes de gravité : essoufflements, difficultés à respirer...

En cas d'impossibilité de joindre le 15, rendez-vous au pôle COVID des urgences de l'hôpital le plus proche.

En l'absence de signes de gravité pas de consultation aux urgences sans l'avis du médecin traitant.

Pour tous les déplacements sur vos parcelles :

- pensez à vous munir du justificatif de déplacement professionnel,
 - il est à compléter qu'une fois et reste valable pendant la période de confinement à l'opposé de l'attestation de déplacement dérogatoire qui doit être renouvelée tous les jours avec une heure de début.

Site gouvernemental : mobile.interieur.gouv.fr/Actualites/L-actu-du-Ministere/Attestation-de-deplacement-derogatoire-et-justificatif-de-deplacement-professionnel

Vous travaillez seul

En plein champs ou dans les bâtiments d'élevage :

- sans contact avec d'autres personnes ni partage de matériel, le risque de contamination est très faible
- en présence d'autres personnes (vétérinaires, inséminateurs, techniciens des organismes...), vous devez vous protéger et respecter les gestes barrières.
D'autant plus si vous avez dans votre entourage familial des personnes dites « fragiles » ou vulnérables » : personne âgée de plus de 70 ans, HTA, insuffisance rénale, diabète... (liste disponible sur le site coronavirus Covid 19 du gouvernement).

Vous travaillez en équipe dans le cadre d'une entraide

Des mesures doivent être mises en place pour vous protéger et protéger votre entourage professionnel et familial.

Prévoir :

- une réserve d'eau (20l) avec du savon et des serviettes à usage unique
- ou du gel hydro-alcoolique
- et un sac poubelle pour les déchets (mouchoirs en papier, lingettes désinfectantes usagées...)

Concernant les véhicules :

- un seul conducteur par engins agricoles est à privilégier.
- si plusieurs personnes se relaient sur la conduite des tracteurs ou autres véhicules,
 - désinfecter toutes les surfaces pouvant être touchées : clés, poignées, les appuis utilisés pour monter dans le tracteur, volants, commandes, etc...
 - utiliser un produit d'entretien, désinfectant classique de type eau e javel ou des lingettes désinfectantes.

Cette action devra être réalisée à chaque changement de conducteur et le soir en fin de chantier.

L'organisation du chantier et les échanges sur le rôle de chaque participant doivent être anticipés au maximum par téléphone. Sur site, respecter la distance entre les personnes (entre 1 et 2 mètres).

S'il est prévu un local pour changer de vêtements :

Attention car cela peut être une source potentielle importante de contamination car les volumes y sont réduits.

Il est IMPÉRATIF de :

- mettre en place une organisation permettant de respecter les distances de sécurité entre les personnes qui se changent
- se laver les mains avec de l'eau et du savon, les sécher avec du papier à usage unique, avant et après être passé par le vestiaire
 - le papier d'essuyage sera jeté dans une poubelle fermée, à pédale ou sinon en nettoyant systématiquement le couvercle avant tout contact.

Le vestiaire doit être aéré si c'est une pièce avec fenêtre. Les poignées et les interrupteurs doivent être nettoyés après chaque passage.

Le matin du chantier :

- si vous présentez des signes (toux, fièvre, maux de tête...) restez chez vous et prenez contact avec votre médecin, prévenez les autres membres de l'équipe,
- pour se rendre sur le chantier, pas de covoiturage ou au maximum 2 par véhicule (un à l'avant, un à l'arrière).

Pendant le travail :

- respecter une distance minimum de 1 à 2 mètres entre les deux individus
- lors du montage de matériel (exemple changement de parcelle lors de l'activité d'ensilage : démontage de la barre de coupe) : une même équipe réalisera ce travail, le port de masque est recommandé. *Vous pouvez utiliser soit des masques FFP2, soit des masques phyto (A2P2) qui devront être désinfecté après leur usage.*

Le matériel :

- s'il est commun à plusieurs, il faudra le nettoyer entre chaque utilisateur ou alors, utiliser des gants de façon à ne pas contaminer ses mains (risque de la transmission par contact au niveau des yeux et du visage).

Les pauses et notamment celle du repas :

Il est habituel de partager le repas et souvent c'est l'agriculteur, qui reçoit, qui invite.

- il est recommandé actuellement de préparer un panier repas pour chacun afin d'éviter le maximum de contacts. Cela n'empêche pas la convivialité.
- en cas de mauvais temps, la prise de repas peut se faire dans une salle ou un hangar en respectant scrupuleusement
 - la distance de 1 à 2 mètres entre les personnes
 - pour entrer et sortir du lieu du repas,
 - pendant le repas
 - ne pas se mettre en vis-à-vis autour de la table,
 - éviter d'y être plus de 10 personnes à la fois.
- désinfecter les surfaces : tables, chaises, poignées de portes et interrupteurs, poubelles,
- éviter d'utiliser de la vaisselle commune, préférer la vaisselle à usage unique,
- désinfecter les zones de contacts de l'électroménager commun avant et après chaque utilisation : les machines à café, micro-ondes,
- aérer la salle régulièrement.

Dans tous les cas il faut impérativement se laver les mains avec de l'eau et du savon, les sécher avec du papier à usage unique, avant et après la prise de boisson, de repas.

En fin de journée :

- toutes les surfaces des véhicules, ou matériels partagés, ayant pu être touchés par un contact manuel doivent être nettoyés avec un désinfectant (produit d'entretien désinfectant classique, Eau de Javel par exemple).

Ces recommandations ne sont pas exhaustives. Il se peut que certaines de vos activités n'aient pas été répertoriées ou que des interrogations persistent.

Si vous souhaitez des conseils adaptés à votre situation, par exemple pour la vente directe (secteur maraîchage), n'hésitez pas à contacter le Service de Santé-Sécurité au Travail à l'adresse mpnsanteautravail.blf@mpn.msa.fr.

La Santé-Sécurité au Travail de la MSA a réalisé des fiches-conseils ou pratiques dont la première a été publiée le 31/03. Elles sont disponibles sur mpn.msa.fr. Vous pouvez les consulter en cliquant sur les liens suivants : mpn.msa.fr/lfy/sst/informations-prevention

Nous vous adresserons dès leurs parutions les fiches techniques dédiées à votre activité. Vous pouvez vous les procurer sur le site : travail-emploi.gouv.fr/actualites/l-actualite-du-ministere/article/coronavirus-covid-19-fiches-conseils-metiers-pour-les-salaries-et-les-employeurs

LES RÉFLEXES À ADOPTER

Les gestes barrières à adopter



Lavez-vous très **régulièrement** les mains



Utilisez un mouchoir à usage **unique** et jetez-le

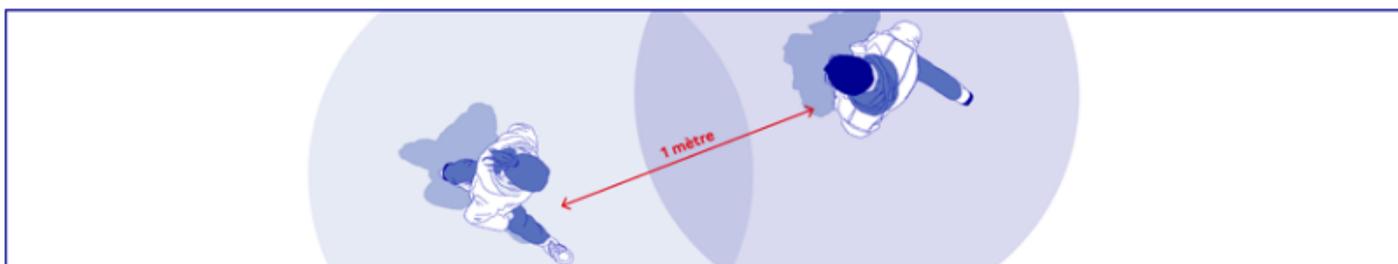


Toussez ou éternuez dans **votre coude** ou dans **un mouchoir**



Saluez sans se serrer la main, évitez les embrassades

La distance sociale préconisée



Pour tenir la maladie à distance, **restez à plus d'un mètre de distance** les uns des autres

Images issues du site : travail-emploi.gouv.fr/actualites/l-actualite-du-ministere

MSA MPN SERVICE DE SANTE SECURITE AU TRAVAIL